

Pau, le 17 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan de l'accidentologie sur le département des Pyrénées-Atlantiques au 12 janvier 2020

Depuis le début de l'année 2020, **1** décès est à déplorer sur les routes du département (contre **0** tué en 2019 à la même période).

**26 accidents de la route** (contre **15** à la même période en 2019), principalement dus à des refus de priorité, ont causé **30 blessés** (contre **19** en 2019) dont **6 blessés hospitalisés** (contre **5** blessés hospitalisés à la même période en 2019).

Durant la semaine du 6 au 12 janvier 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **108** excès de vitesse ;
- **15** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **9** délictuelles ;
- **10** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **17** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **4** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **14** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **42** suspensions du permis de conduire.

Le préfet rappelle que la vitesse est la première cause de mortalité routière en France. Elle est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi-inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé.



#### Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

☎ 05 59 98 24 10 - 24 50 / 📞 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

